

Accueillir, Accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap

Juin 2026 – Ce document est la propriété exclusive de Cegape



Procédure d'accueil

Avant la formation

Cegape prend connaissance du handicap d'un futur apprenant par le biais du bulletin d'inscription ou du formulaire ou par le biais du client ou par tout autre moyen (mail ou téléphone émis par l'apprenant).

Le Référent handicap de Cegape prend contact soit avec le client (formation intra) soit avec l'apprenant (formation inter) afin de prendre connaissance du besoin via le questionnaire.

Le Référent handicap de Cegape organise avec le concours de l'apprenant et/ou du Référent handicap du client et/ou des organismes concernés la mise en place du besoin identifié.

Le Référent handicap de Cegape avertit le formateur de l'aménagement initié.

Pendant la formation

Le formateur accueille l'apprenant en situation de handicap. Avec son accord, présentation au collectif des spécificités de son handicap ou plus précisément de son aménagement si cela nécessite une attention particulière des autres apprenants.

Le formateur demandera à l'apprenant en situation de handicap son avis sur la qualité de la prise en charge de son besoin d'aménagement.

Après la formation

Cegape demandera à l'apprenant (formation inter) ou au client (formation intra) un retour de la prise en charge.



Avant la formation

Si une personne est en situation de handicap, merci de prendre contact avec votre référent handicap ou contacter le référent handicap formation de Cegape.

→ **Séverine GAUTHIER / severine.gauthier@cegape.fr**

Les adaptations peuvent être individuelles ou collectives pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires. Elles portent également sur les méthodes et les supports pédagogiques et peuvent recourir aux technologies de l'information et de la communication. Elles sont mises en oeuvre sur la base des informations fournies :

- Par la personne handicapée elle-même dans le cas de situation de formation interentreprises
- Par le référent handicap du client dans le cas de situation de formation interentreprises
- Dans tous les cas, l'ensemble des éléments transmis à Cegape est soumis à confidentialité

Les aménagements peuvent être organisationnels et pédagogiques, aide technique, humaine et/ou animales. Ci-dessous quelques exemples :

- Présence d'un chien d'assistance ou chien de guide
- Mise à disposition d'une place de parking dédiée
- Mise à disposition d'une interface ou d'un interprète en LSF
- Aménagement des conditions de restauration

Afin de répondre au mieux aux besoins, nous avons mis en place un questionnaire à soumettre à l'apprenant en situation de handicap ou au référent handicap du client.



Questionnaire

Cegape a mis en place un questionnaire afin de poser les bonnes questions à l'apprenant directement (formation inter) ou au client (formation intra) afin d'accueillir les publics en situation de handicap dans les meilleures conditions.

→ 2 formats de questionnaires sont mis à votre disposition :

[Version en ligne](#)

[Version papier](#)

Protocole d'accueil Agents en situation de handicap

Cegape a mis en place un questionnaire afin de poser les bonnes questions directement au futur apprenant (formation inter) ou au client (formation intra) afin d'accueillir les publics en situation de handicap dans les meilleures conditions.

E-mail professionnel*

Suivant

Protocole d'accueil
Agents en situation
de handicap



Contacts d'accompagnement

Le référent handicap Cegape contacte l'apprenant (formation inter) ou le client (formation intra). Le besoin en aménagement est identifié :

1. Soit la personne a déjà tout en sa possession et dans ce cas, peut suivre sa formation

2. Soit un besoin d'accompagnement externe est nécessaire :

- Par la personne en situation de handicap elle-même dans le cas de formation inter entreprises
- Par le référent handicap du client dans le cas de situation de formation intra entreprises
- Dans tous les cas, l'ensemble des éléments transmis à Cegape est soumis à confidentialité

A) En formation inter : Le référent handicap Cegape prend contact avec le Responsable handicap Formation de l'Agefiph ou le Cap Emploi du département dans lequel se déroule la formation :

- Département 75 : UNIRH 75 – Le Chaumont, 43 bis rue d'Hautpoul – 75019 PARIS – [01 44 52 40 60](tel:0144524060)
- Département 92 : UNIRH 92 – 27 bis rue Louis Rolland – 92120 MONTROUGE – [01 42 53 76 76](tel:0142537676)
- Pour les interfaces de communication en LSF : [URAPEDA](#)

B) En formation intra : Le référent handicap Cegape prend contact avec le référent handicap du client ou l'apprenant en situation de handicap ou le donneur d'ordre chez le client.





L'action
publique
en mouvement

Immeuble Sextant
3-9 avenue andré malraux
92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 53 29 93 00
Fax : 01 53 29 93 05

formation@cegape.fr